



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Centre - Val de Loire
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Loir-et-Cher

DDT - SUA/DFU
31, Mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

Dossier suivi par : Jean-Marc ROBIN

Objet : demande de permis de construire

A Blois, le 21/08/2023

numéro : pc28023d0011

demandeur :

adresse du projet : LA GENETIERE 41200 VILLEFRANCHE SUR
CHER

SAS PHOTOSOL
40-42 RUE LA BOETIE
75008 PARIS

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 21/06/2023

reçu au service le : 28/07/2023

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

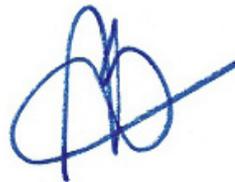
Contrairement à l'affirmation figurant dans la notice descriptive, en page 40 du dossier architectural "*Le parc existant est très discret dans le paysage. Les haies qui le bordent le long des départementales permettent l'intégration paysagère depuis ses axes.*", celui-ci impacte fortement les vues depuis la RD 976, qui le longe au nord, sur une longueur d'environ 350 mètres.

En effet, dans la mesure où aucune plantation n'a été réalisée le long de la RD 976, les seuls végétaux formant prétendument une haie sont des ronces et de rares arbustes spontanés. Ces éléments ne participent en rien à l'intégration paysagère de la centrale photovoltaïque vis-à-vis de la RD 976.

De ce fait, à partir de cet axe de circulation très fréquenté, on distingue parfaitement les parties arrière de la centrale, qui sont les plus impactantes, laissant voir les ossatures métalliques des tables supportant les panneaux photovoltaïques, les boîtiers de branchement, les câbles de raccordement, ainsi que le poste de livraison situé au nord-est de la centrale et dont la teinte trop claire contraste fortement avec les teintes dominantes des lieux, naturels et boisés.

Pour ces raisons, le projet de rééquipement de cette centrale photovoltaïque est l'occasion de remédier à cette absence d'intégration paysagère et l'autorisation doit nécessairement être conditionnée par la plantation, le long de la RD 976, d'une haie composée d'essences locales mélangées, comportant au moins 2/3 d'essences caduques (telles que aubépine, charme, hêtre, érable champêtre, noisetier, prunelier, fusain d'Europe, bourdaine, cornouiller sanguin, néflier, rosier des champs, églantier, sureau noir, viorne obier, alisier torminal, merisier, orme champêtre, etc.) et au maximum 1/3 d'essences persistantes (telles que troène, houx, ajonc d'Europe, ajonc nain, chèvrefeuille des bois, genêt à balai, etc.).

L'architecte des Bâtiments de France



Adrienne BARTHÉLEMY



10 AOUT 2023

DIVISION ROUTES SUD

Blois, le

Division routes Sud
6 rue Jean Gutenberg
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Direction Départementale du Territoire
À l'attention de Madame Nadège Lemay-Rentien
31 mail Pierre Charlot
41000 Blois

Bureaux ouverts au public
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Affaire suivie par Boris Breton (210-2023)
Tél : 02 54 94 15 40
Courriel : sec.div.routes.sud@departement41.fr

102

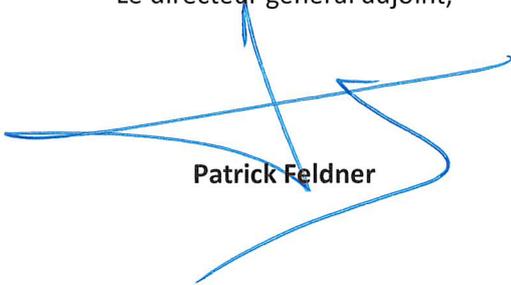
Objet : RD 54 et 976 - Commune de Villefranche-sur-Cher
Projet de rééquipement de l'installation Photovoltaïque
Référence : PC 041 280 23 D 0011

Par mail du 28 juillet 2023, vous portez à notre connaissance le projet de rééquipement de l'installation Photovoltaïque sur la commune de Villefranche-sur-Cher.

Après examen du dossier, j'émet un avis favorable dans la mesure où aucune modification des accès sur le domaine public n'est envisagée et que le projet conserve l'orientation des tables photovoltaïques existantes.

Les services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,
Le directeur général adjoint,


Patrick Feldner

Enedis - Cellule AU - CU

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE URBANISME
58 RUE DES CAPUCINS
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Téléphone : 0970 831 970
Télécopie : 0247766155
Courriel : cen-are@enedis.fr
Interlocuteur : Elodie LEITE

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

OLIVET, le 01/08/2023

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC04128023D0011
Adresse : LA GENETIERE
41200 VILLEFRANCHE-SUR-CHER
Référence cadastrale : Section BC , Parcelle n° 65-66-67-68-69-70-71-72-73-95
Nom du demandeur : GUINARD DAVID

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



GRTgaz – Direction des Opérations
Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien
Maîtrise des Risques Industriels
Site d'Angoulême
35 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion
16023 ANGOULEME CEDEX
peca-urba@grtgaz.com

DDT LOIR ET CHER
SUA/DFU
31 MAIL PIERRE CHARLOT
41000 BLOIS

Affaire suivie par : LEMAY-RENTIEN Nadège

VOS RÉF.	PC04128023D0011 - Mail du 31/07/2023
NOS RÉF.	P2023-005212
INTERLOCUTEUR	Estelle PETIT Tel : 05 45 24 24 29
MAIL	PECA-URBA@grtgaz.com
OBJET	Projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque au sol, comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports ainsi que d'un poste de 1 livraison.
ADRESSE DES TRAVAUX	LA GENETIERE 41200 Villefranche-sur-Cher

Madame,

Nous accusons réception en date du 31/07/2023, de votre demande citée en objet.

D'après l'analyse des documents fournis, il apparaît que la construction envisagée se situe en dehors de la SUP 1, Servitude d'Utilité Publique correspondant à la zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R 555-10.1 du code de l'Environnement.

Nous vous rappelons que vous n'êtes pas tenus de nous informer des demandes de permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme situés au-delà de cette SUP1 ().*

La position de nos SUP1 est définie par l'arrêté préfectoral instituant les servitudes d'utilité publique autour de nos canalisations de transport de gaz. Vous pouvez aussi les visualiser sur le site du Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

(*): Article R555-30 et Article R555-30-1 du code de l'environnement.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maitrise des Risques Industriels
Vincent BAZAINE



Romorantin-Lanthenay,
Le 29 août 2023

Mairie de Romorantin-Lanthenay

Service Urbanisme

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement
Unité Droit et Fiscalité de l'Urbanisme
31 Mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

N/ réf. : JL/NR/FH 23/

OBJET : Demande de permis de construire pour le projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque sur la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER

Monsieur le Directeur,

Consécutivement à votre demande en date du 28 juillet 2023, je donne un avis favorable au projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque sur la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, au lieu-dit « La Genetière ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX



VOS REF. PC 041 280 23 D0011

NOS REF. VILLEFRANCHE-SUR-CHER/PC/23/097

INTERLOCUTEUR MARTIAL-LAMBRECHT Anastasie

TÉLÉPHONE 02 38 71 43 10

E-MAIL rte-cm-nts-gmr-sol-env@rte-france.com

DDT Loir-et-Cher

31 Mail Pierre CHARLOT

41000 BLOIS

A l'attention de Mme LEMAY-RENTIEN Nadège

Équipement installation photovoltaïque
VILLEFRANCHE-SUR-CHER

St-Jean-de-la-Ruelle, le 28/7/2023

Madame,

Nous faisons suite à votre demande référencée ci-dessus et citée en objet, que nous avons reçu le 28 juillet 2023.

Selon l'emprise des travaux tracée sur les plans du dossier que vous nous avez fourni, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler ; les ouvrages électriques HTB appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrages de tension supérieure à 50 000 Volts) n'étant pas impactés par ce projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister sur la parcelle du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électrique ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

MARTIAL-LAMBRECHT Anastasie
Equipe Appuis – Environnement-Tiers

Sujet : Re: PC 041 280 23D0011 villefranche sur cher

De : GRAND Fabrice - DDT 41/SEADR/IS <fabrice.grand@loir-et-cher.gouv.fr>

Date : 31/07/2023 à 11:01

Pour : ads-instruction@loir-et-cher.gouv.fr

Copie à : VOISIN Christelle - DDT 41/SEADR <christelle.voisin@loir-et-cher.gouv.fr>

Bonjour,

S'agissant d'un projet de rééquipement (renouvellement des installations PV) d'un parc PV existant implanté sur une ancienne décharge à Villefranche sur Cher, je n'ai pas d'observation particulière sur le projet.

Cordialement.

Le 28/07/2023 à 09:17, ads-instruction - DDT 41/SUA (par centre serveur AC) a écrit :

Bj

je vous adresse le permis de construire PC 041 280 23D0011 SAS PHOTOSOL pour le rééquipement de l'installation

Merci pour votre retour

Cordialement

--

Nadège LEMAY-RENTIEN

SUA/DFU

Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher

31 mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS

Tel : 02.54.55.76.36 - Mobile : 07.72.46.94.57

www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DU LOIR-ET-CHER**

Direction Départementale des
Territoires du Loir-et-Cher

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 41 - Villefranche-sur-Cher - 1 PC.pdf (102 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 2A EIE.pdf (57 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 2B RNT.pdf (9 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 3 DICPE.pdf (267 ko)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - Récépissé.pdf (313 ko)
- SEADR.pdf (44 ko)

6 fichiers, taille totale: 168 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **dimanche 27 août 2023 à 09:17 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr>

</lecture.jsf?uuid=76nR5Q0DnLss6Yss9QvoaK4mM18NEH0xQENcfq5GkVs>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 41 - Villefranche-sur-Cher - 1 PC.pdf (102 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 2A EIE.pdf (57 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 2B RNT.pdf (9 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 3 DICPE.pdf (267 ko)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - Récépissé.pdf (313 ko)
- SEADR.pdf (44 ko)

6 fichiers, taille totale: 168 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **dimanche 27 août 2023 à 09:17 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=xn3tyDv9zFNZXwEnzmVLMoh8CX-dweuNMTLT0TsB_VO

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Christine Sanchez

Contact : 02.54.55.76.44

ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr

Blois, le 14 décembre 2023

Service Logement Urbanisme
Unité Urbanisme Habitat

Par mail en date du 28 juillet 2023, vous m'avez transmis, pour avis, la demande de permis de construire n° **041 280 23 D0011** présentée par la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur David GUINARD : 40-42 rue la Boétie - 75008 PARIS.

Le projet concerne le rééquipement de l'installation photovoltaïque au sol et la construction d'un poste de livraison situés au lieu-dit « La Genetière » à VILLEFRANCHE-SUR-CHER (parcelles BC n° 65, 67 à 73 et 95).

Superficie du terrain : 132 893 m².

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes, en ce qui concerne les domaines « Eau et Biodiversité » :

Volet Nature

Les enjeux sont faibles. Nous souhaitons que les mesures ERC + accompagnement et suivi figurent soit dans le permis de construire, soit dans un dossier loi sur l'eau. Nous nous chargerons bien évidemment de rédiger ces mesures.

Volet Eau

Après examen de la localisation, ce projet est situé sur les terrains d'une ancienne décharge et il s'agit d'un projet de rééquipement.

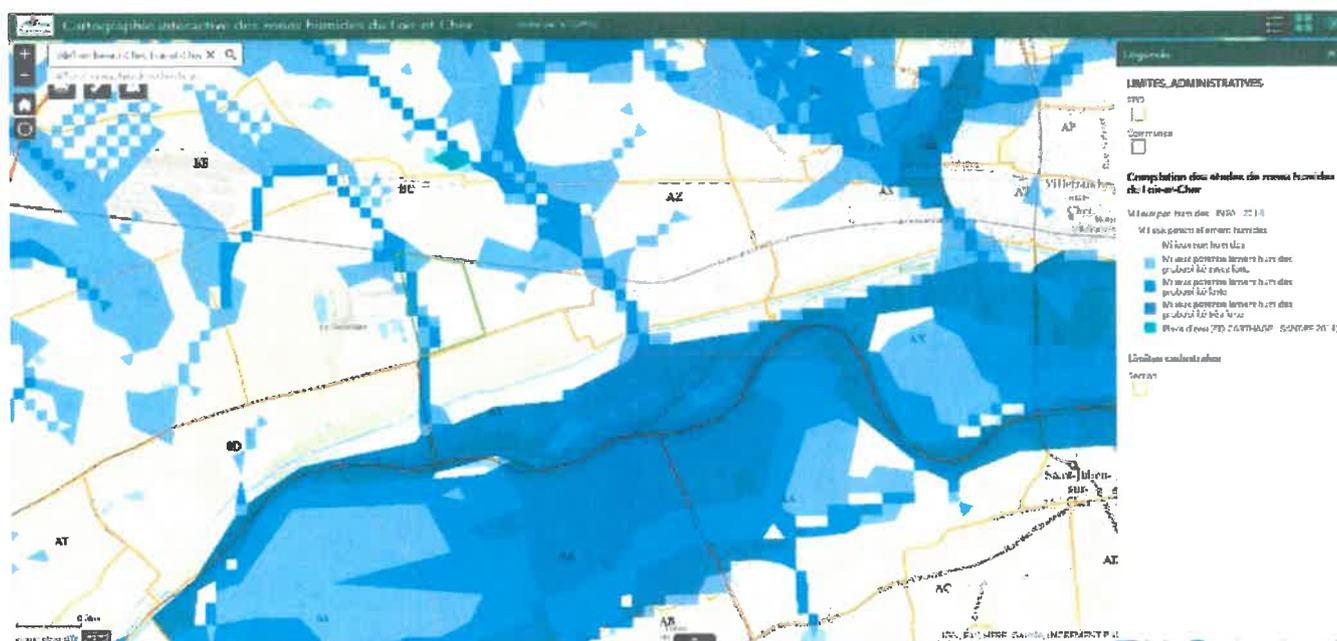
Par ailleurs, la cartographie des zones humides montre que la probabilité de zones humides et la surface potentiellement concernée sont faibles (cf ci-dessous).

Direction Départementale des Territoires
Service logement et urbanisme
COURRIER REÇU LE :

15 DEC. 2023

Cheffe de service
 F.L.
 U.H.

Adjoint
 A.C.R.C.
 C.D.A.C.



Le dossier d'étude d'impact (page 82) indique que " Les prélocalisations des zones humides à l'échelle du SDAGE Loire-Bretagne précisées par celles du SAGE Cher aval ne mettent pas en évidence et de manière avérée la présence de zones humides potentielles sur l'aire d'étude faune-flore (AEFF)."

Pour le directeur départemental des territoires,
L'adjoint au chef du service eau et biodiversité,

Olivier POITE

Sujet : avis de renonciation

De : COOK Annie (par AdER) <annie.cook@culture.gouv.fr>

Date : 02/08/2023 à 09:42

Pour : "ads-instruction@loir-et-cher.gouv.fr" <ads-instruction@loir-et-cher.gouv.fr>

Copie à : TRAON-MAINGAUD Audrey <audrey.traon-maingaud@culture.gouv.fr>

Bonjour,

Merci de trouver ci-joint notre avis de renonciation.

Vous en souhaitant bonne réception.

Annie COOK-BENAOUDA

Secrétariat du SRA

Secrétariat des départements de l'Indre, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher.

Secrétariat relatif à la gestion de l'ensemble des dossiers d'archéologie programmée de dimensions régionales ainsi que pour les départements de l'Indre, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher.

SRA - Service régional de l'archéologie

6, rue de la Manufacture 45043 ORLÉANS cedex

Tél. : 02 38 78 12 53

www.culture.gouv.fr/Re_gions/Drac-Centre-Val-de-Loire



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se faire régulièrement tester
dans un centre agréé
pour détecter
une infection
covid-19



Évitez de serrer la main
ou de se serrer la main
avec quelqu'un
d'autre



Évitez de toucher
le visage
avec les mains



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer la main
et éviter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance peut être de près pas sûr.

— Pièces jointes :

avis de renonciation.PDF

142 Ko

TRAON-MAINGAUD Audrey

De: secretariat-sra.drac-centre
Envoyé: vendredi 28 juillet 2023 10:05
À: TRAON-MAINGAUD Audrey
Objet: TR: PC 041 280 23D0011 SAS PHOTOSOL
Pièces jointes: Instructions de téléchargement (fr).html

Enregistré 23/3823 et pièces téléchargées.

De : ads-instruction@loir-et-cher.gouv.fr <ads-instruction@loir-et-cher.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 28 juillet 2023 09:10
À : secretariat-sra.drac-centre <secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr>
Objet : PC 041 280 23D0011 SAS PHOTOSOL

bj
je vous adresse le permis de construire PC41 280 23D0011 SAS PHOTOSOL sur la commune de Villefranche sur Cher pour le rééquipement de l'installation
Dans l'attente de votre retour
Cordialement

31 JUL 2023

Nadège LEMAY-RENTIEN
SUA/DFU
Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher

Préfecture de la Région Centre-Val de Loire
Direction régionale de l'Archéologie
Service régional de l'Archéologie
courriel : secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr

31 mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS
Tel : 02.54.55.76.36 - Mobile : 07.72.46.94.57
www.ecologie.gouv.fr

Le présent document n'est pas l'objet de prescriptions archéologiques en application de la Code du patrimoine - Livre V (Archéologie)



Pour la Préfète de région et par son délégué
le conservateur de la Région Centre-Val de Loire

Christian VERBAUX

**PRÉFET
DU LOIR-ET-CHER**

Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher



Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 41 - Villefranche-sur-Cher - 2A EIE.pdf (57 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 2B RNT.pdf (9 Mo)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 3 DICPE.pdf (267 ko)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - Récépissé.pdf (313 ko)
- DRAC.pdf (55 ko)
- 41 - Villefranche-sur-Cher - 1 PC.pdf (102 Mo)

6 fichiers, taille totale: 168 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au dimanche 27 août 2023 à 09:09 (CEST).

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :



ROMORANTINAIS
ET MONESTOIS



Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement
Unité Droit et Fiscalité de l'Urbanisme
31 Mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

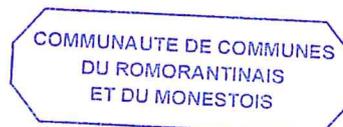
Objet : Demande de permis de construire pour le projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque sur la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER

Monsieur le Directeur,

Consécutivement à votre demande en date du 28 juillet 2023, je donne un avis favorable au projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque sur la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, au lieu-dit « La Genetière ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 29/08/2023
Le Président,



M. Jeanny LORGEUX